



Info Passerelle Service de garde à l'enfance

Septembre

- Informer les parents des enfants de 4-5 ans de l'existence de la Passerelle.

Novembre : Inscription à la maternelle

- Tous les enfants recevront le napperon de la Passerelle lors de l'inscription.

Automne : Première observation

- Utiliser les «documents service de garde à l'enfance» pour faire une première observation des enfants. Vous pouvez remettre une copie de vos observations aux parents.

Hiver : Remettre le «guide des habiletés à encourager»

- Le donner en janvier permet d'étaler l'information transmise aux parents.
- Privilégier la remise lors d'une rencontre ou en main propre.

Mai/juin : Document «Service de garde» à compléter.

- Avant de le compléter, consultez le document «balises pour compléter les documents» au www.csbf.qc.ca/LaPaserelle. Vous y retrouverez des informations pertinentes.

30 juin : Remise à l'école des «documents Service de garde à l'enfance»*

Il y a 3 possibilités pour procéder:

- 1- Les remettre aux parents pour qu'ils les déposent eux-mêmes à l'école.
- 2- Les acheminer vous-mêmes à l'école.
- 3- Les envoyer à la Commission scolaire des Bois-Francis



Commission scolaire des Bois-Francis
40, boulevard des Bois-Francis Nord, C.P. 40
Victoriaville (Québec) G6P 6S5
À l'attention de La Passerelle

IMPORTANT: Inscrire le nom de l'école prévue en septembre sur la page couverture.

**Pour les enfants qui iront à l'école privée ou dans une autre commission scolaire, remettre la grille aux parents pour qu'ils la remettent eux-mêmes.*

Bravo pour votre excellent travail auprès des enfants!